

CENTRE DES SOURCES

Règlement Intérieur

Article 1 – Le Centre des Sources est dédié au ressourcement, à l’apaisement, et à l’éducation à la qualité de vie, par une reconnexion à soi et à ses besoins profonds, dans une rencontre où se conjuguent simplicité, authenticité, nature, biodiversité, activités, retour à soi, ...

Article 2 – Sauf exception, le service restauration n’est accessible qu’aux personnes participant aux activités, ateliers et stages, et hébergées sur le site.

Article 3 – Le non-respect de ce règlement intérieur entraîne le renvoi des personnes concernées, sans indemnité.

Article 4 – Le feu est interdit sur tout le domaine. Il est demandé à chacun d’être vigilant sur les risques liés au feu sur le site.

Article 5 – Il est interdit de fumer à l’intérieur des bâtiments, ainsi qu’à l’intérieur des hébergements. Contrevenir à cette règle vous expose à une pénalité de 500€. Nous vous remercions de déposer exclusivement vos cendres et mégots de cigarettes dans les cendriers mis à votre disposition. N’hésitez pas à nous en demander un si vous n’en trouviez pas.

Article 6 – Le classement Zone Naturelle Protégée impose l’usage de produits de toilette et d’hygiène exclusivement biologiques. Si besoin, nous mettons à disposition des produits conformes à prix modique.

RESSOURCEMENT

Article 7 – Étant donné la configuration et les risques inhérents au domaine, et afin de préserver le caractère ressourçant du site, les enfants ne sont accueillis que lors de séjours spécifiquement dédiés « famille ». Les animaux ne sont pas admis.

Article 8 – Pour la tranquillité de tous, nous vous remercions d’être attentif au bruit à partir de 22h30.

Article 9 – Lorsque des enfants sont présents sur le site, ils restent à chaque instant sous l’entière responsabilité des adultes qui les accompagnent. De part sa configuration, le domaine peut présenter certains risques (surface importante, pentes abruptes, forêt, plantes toxiques, piscine, ...)

WWOOFING

Article 10 – Les propriétaires du domaine s’engagent à fournir aux bénévoles accueillis dans le cadre du Wwoofing des conditions d’hébergement décentes, ainsi que des repas faits à la maison, de bonne qualité, et essentiellement végétariens.

Article 11 – Les propriétaires s’engagent à fournir du matériel en bon état, ainsi que les explications nécessaires pour l’utiliser en toute sécurité.

Article 12 – Les bénévoles sont entièrement responsables de leur propre sécurité, dans le cadre des activités auxquelles ils participent. Ils s’engagent à appliquer les consignes de sécurité que leur ont données les propriétaires du domaine. Ils sont en outre également responsables dans le cas où leurs comportements mettraient en danger d’autres personnes sur le site.

Article 13 – Toute personne visiblement en état altéré de vigilance ne permettant pas de travailler en toute sécurité pour elle-même comme pour autrui sera immédiatement renvoyée sans justification ni indemnité.

STAGES ET ANIMATIONS

Article 14 – Les clés des différents hébergements restent sur le site. Toute perte de clé fera l'objet d'un changement de serrure aux frais de la personne concernée.

Article 15 – La dernière personne quittant la salle ferme les fenêtres et éteint toutes les lumières en sortant.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous trouverez des informations complémentaires dans les fiches dédiées. Ces éléments sont considérés comme faisant partie intégrante de ce règlement intérieur.

Ce règlement intérieur peut paraître contraignant, mais il participe de la préservation d'une ambiance conviviale et ressourçante.

Nous vous souhaitons un séjour enrichissant que nous vous aiderons à rendre le plus agréable possible.